Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau chef de l'Office de la Haute école vaudoise (OHEV)

Le Conseil d'Etat a désigné le futur chef de l'Office de la Haute école vaudoise (OHEV). M. Michel Rochat dirigera dès le 1er septembre 2003 ce nouvel office créé l'an dernier au sein du Service de la formation professionnelle. L'OHEV constitue la direction générale du domaine des HES dans le canton et a pour mission principale d'assurer le lien entre les autorités cantonales et celles relevant des conventions intercantonales HES-SO et HES-S2.

Après avoir accueilli en 2001 les huit écoles formant la HES-S2 (domaines de la santé et du social), le Service de la formation professionnelle avait été chargé par le Conseil d'Etat de mettre sur pied une direction générale du domaine des HES. Sur cette base, a été créé l'Office de la Haute école spécialisée vaudoise qui chapeaute désormais les 8 écoles relevant des conventions HES-S2 et HES-S0. La direction de cet office a, jusqu'à ce jour, été occupée à titre intérimaire par M. Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel.

M. Michel Rochat est âgé de 47 ans et possède un parcours professionnel riche qui l'a mené, dès janvier 1998, aux fonctions de doyen et de vice-directeur de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD). Parallèlement, il a dirigé l'Institut et centre de compétence LQF (Logistique-Qualité-Systèmes de formation) de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. La carrière de ce père de deux enfants a également été marquée par un poste de doyen au sein de l'ancienne Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage (ESIG). Licencié HEC et porteur d'un diplôme postgrade de l'EPFL, Michel Rochat est par ailleurs conseiller auprès de la présidence de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et spécialiste en évaluation du management dans le domaine industriel. Son entrée en fonction est prévue le 1er septembre 2003.

Une des premières missions de M. Rochat portera sur la mise en oeuvre de la future Loi sur la haute école vaudoise qui institue la mise en réseau des quatre

établissements cantonaux (Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud ; Haute école de gestion du canton de Vaud ; Haute école d'arts appliqués et Haute école cantonale vaudoise de la santé) et des quatre institutions privées (Hautes écoles de la santé La Source ; St-Loup et Bois Cerf ainsi que la Haute école de travail social et de la santé) qui constituent la Haute école vaudoise. Ce projet de loi (EMPL), a été adopté au mois de juin par le Conseil d'Etat. Il règle les compétences et obligations cantonales face au droit fédéral et supracantonal et facilitera la gestion financière et administrative des écoles. Le Grand Conseil sera amené à l'examiner à l'automne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 2003

DFJ, Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 06 DFJ, Alain Garnier, chef de l'office de la Haute école vaudoise a.i., 021 316 63 20